

Référendum

contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,
vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie²,

décide:

1. La demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 51 941 signatures déposées, 51 348 sont valables.

¹ RS 161.1

² FF 2008 4827

3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au:
- Comité interpartis «Non à la libre circulation – le peuple doit décider», case postale 8116, 3001 Berne;
 - Comitato contro Libera Circolazione a Bulgaria e Romania, case postale 4562, 6904 Lugano;
 - Komitee gegen unkontrollierte Osteinwanderung Junge SVP+Young4FUN, case postale 6803, 3001 Berne et
 - Presseclub Schweiz, case postale 105, 4008 Bâle.

6 octobre 2008

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, e.r. Thomas Helbling

**Référendum
contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la
reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne
et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi
qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord
sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	8 210	14
Berne	7 180	68
Lucerne	3 042	3
Uri	203	0
Schwyz	1 792	1
Obwald	312	1
Nidwald	400	0
Glaris	273	0
Zoug	562	4
Fribourg	231	0
Soleure	1 305	0
Bâle-Ville	1 043	0
Bâle-Campagne	1 126	23
Schaffhouse	274	3
Appenzell Rhodes-Ext.	528	0
Appenzell Rhodes-Int.	82	0
Saint-Gall	4 408	15
Grisons	817	7
Argovie	2 798	9
Thurgovie	1 123	0
Tessin	14 191	420
Vaud	362	2
Valais	626	5
Neuchâtel	142	0
Genève	248	18
Jura	70	0
Suisse	51 348	593

Référendum contre l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en oeuvre du p...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.10.2008
Date	
Data	
Seite	7767-7769
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 208

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.